



Fiche inscription Saison 5 2022/2023



THAU ESCALADE à LOUPIAN

● L'Adhérent

Nom :		Prénom :	
Né(e) :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Téléphone :			
Courriel :			
N° de licence FFME :			
Personnes à contacter en cas d'urgence :			
PARENT 1 Nom :		Prénom :	
Téléphone :		Mail :	
PARENT 2 Nom :		Prénom :	
Téléphone :		Mail :	

- **Adhésion au club** Adhésion à l'Asso : 15€ + Licence FFME (Jeunes (-18 ans) : 52,50€ OU Adultes (+18ans) : 67 €).
+ Prix des cours en fonction du créneau.

○ Tarifs FFME

Pour le détail des différents niveaux d'assurance, voir le site de la FFME

	LICENCE ADULTE		LICENCE JEUNE		LICENCE FAMILLE*	
	Tarif annuel 01/08/2022 – 30/04/2023	Tarif fin saison 01/05/2023 – 31/08/2023	Tarif annuel 01/09/2022 – 30/04/2023	Tarif fin saison 01/05/2023 – 31/08/2023	Tarif annuel 01/09/2022 – 30/04/2023	Tarif fin saison 01/05/2023 – 31/08/2023
PART FÉDÉRALE	42 €	21 €	27,50 €	13,75 €	13,50 €	6,75 €
Licence + RC obligatoire (6 €) sans assurance complémentaire	48 €	27 €	33,5 €	19,75 €	19,50 €	12,75 €
OU Licence + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE » (8 €)	56 €	35 €	41,50 €	27,75 €	27,50 €	20,75 €
OU Licence + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE + » (11 €)	59 €	38 €	44,50 €	30,75 €	30,50 €	23,75 €
OU Licence + RC obligatoire (6 €) + assurance « BASE ++ » (18 €)	66 €	45 €	51,50 €	37,75 €	37,50 €	30,75 €
+	Cotisation Ligue Occitanie = 16€					
+	Cotisation CT (Comité territorial Hérault) = 3€					
+	Cotisation Club = 15€					
=	PRIX TOTAL		PRIX TOTAL			
	67€		52,50 €			
	mini adulte 48€ + 16€ + 3€ + 15€ = 82€		mini jeune 33,50€ + 16€ + 3€ + 15€ = 67,50€			

ÂGES	SORTIES	CRENEAUX	HORAIRES	TARIFS
<input type="radio"/> 8/10 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mardi 1	17h30 - 19h00	227,50 € (15 + 52,50 + 160)
<input type="radio"/> 9/11 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mardi 2	19h15 – 20h45	227,50 € (15 + 52,50 + 160)
<input type="radio"/> 11/14 ans	+ 2 Sorties Falaise	Mercredi	17h30 - 19h00	227,50 € (15 + 52,50 + 160)
<input type="radio"/> 9/11 ans	+ 2 Sorties Falaise	Vendredi	17h30 - 19h00	257,50 € (15 + 52,50 + 190)
<input type="radio"/> Créneaux Club (à partir de 14 ans)		Mercredi Vendredi	19h - 22h 19h - 22h	(-18ans) : 107,50 € (15 + 52,50 + 40) (+18ans) : 132 € (15 + 67 + 50)
<input type="radio"/> Une remise sur le prix du <u>cours</u> de 10% est appliquée à partir de la deuxième personne de la même famille				

● Info Santé :

Licence – 18 ans :

Les moins de 18 ans doivent présenter un questionnaire de santé (à télécharger ci-dessous)

Explications : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2021/06/informations-certificat-medical.pdf>

Questionnaire de santé : <https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/questionnaire-sante-jeune.pdf>

Licence destinée à un adulte :

-première licence: obligation de fournir un certificat médical datant de moins d' 1 an. (Exemple ici → <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/06/certificat-medical-type.pdf>)

- renouvellement: un certificat médical tous les trois ans. Lorsque le certificat médical n'est pas exigé le licencié renseigne un questionnaire de santé chaque année. (ici -> https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/QS-SPORT-cerfa_15699.pdf)

● DOCUMENTS A FOURNIR (cocher)

- Pour les moins de 18 ans, remplir un questionnaire de santé (disponible ici → <https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/questionnaire-sante-jeune.pdf>)
- Première inscription adulte : certificat médical de moins d'1 an avec la mention escalade (en loisir ou en compétition) disponible ici → <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/06/certificat-medical-type.pdf>
- Renouvellement adulte (dans les 3 ans du dernier certif médical fourni au club) : questionnaire de santé (ici -> https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/QS-SPORT-cerfa_15699.pdf)
- Règlement de la cotisation par chèque (3 chèques maximum) à l'ordre de Thau Escalade à Loupian

Fait à

le

Signature

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Madame Monsieur.....
autorise ma fille mon fils.....

- à participer aux différentes activités du club
- à pratiquer l'escalade ou tout autre activité statutaire de la FFME encadré(e) par des responsables de l'association
- à être transporté(e) dans les véhicules des adultes accompagnants (sorties falaises)

Autorise le club

- à prendre toute disposition utile en cas d'urgence médicale

A

le

Signature